



MOTS INTRODUCTIFS DE LA CONFERENCE DE PRESSE

**Y.J.Choi, RSSG, ONUCI
(Abidjan, le 25 novembre 2010)**

Ce dimanche, nous allons assister à un événement historique, le second tour de l'élection présidentielle qui est inédit en Côte d'Ivoire.

Cet événement constituera l'heure de vérité pour le peuple ivoirien et ses dirigeants : dès le premier tour du scrutin, ils ont démontré une volonté inébranlable et louable d'en finir avec la crise et d'entrer dans une ère de paix et de prospérité ; cette volonté exemplaire, qui a agréablement surpris le monde, s'affirmera-t-elle encore une fois au second tour ?

Ce sera aussi pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et pour la communauté internationale l'occasion de démontrer encore une fois sa ferme détermination à demeurer activement aux côtés des ivoiriens jusqu'à l'aboutissement du processus de la sortie de crise.

La campagne électorale pour le second tour a commencé samedi dernier. On constate, qu'à l'exception de quelques incidents, elle se déroule dans une atmosphère globalement apaisée. Aussi, importe-t-il de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de renforcer la transparence et la crédibilité de l'élection et de sauvegarder les résultats.

En ce qui concerne la transparence et la crédibilité de l'élection, des améliorations significatives portant sur les opérations de dépouillement, le transport et la sécurisation des procès-verbaux (PV) ont été entreprises.

S'agissant de la sauvegarde des résultats du scrutin, trois éléments sont essentiels: la diffusion progressive des résultats dès le soir du 28 novembre, l'absence d'auto-proclamation de résultats par les candidats et la formulation des réclamations par les moyens démocratiques.

Transport et sécurisation des PV à Abidjan et à Bouaké

Lors du premier tour, beaucoup de rumeurs, pour la plupart non fondées, ont circulé semant doutes et spéculations. La plus persistante concernait le transport des PV.

Comme mesure d'amélioration, l'ONUCI a proposé à la Commission Electorale Indépendante (CEI), qui l'a accepté, de transporter à Abidjan et à Bouaké tous les PV des Bureaux de vote jusqu'au siège central de la CEI à Abidjan, via les Commissions Electorales Locales communales, départementales et régionales.

Pour assurer la sécurisation des PV, l'ONUCI mobilisera tous les moyens nécessaires (militaires, civils et de police), toute la nuit du 28 novembre. En plus, l'ONUCI mettra à disposition plus de 400 voitures pour le transport des PV et des présidents des CEL, ainsi que des représentants des candidats, dans la mesure du possible et suivant leur disponibilité.

Transport et sécurisation des PV sur le reste du territoire

En dehors d'Abidjan et de Bouaké, l'ONUCI assurera également le transport des PV à partir des CEL sous-préfectorales/communales jusqu'au siège central de la CEI à Abidjan via les Commissions départementales et régionales. Ce transport sera effectué sous escorte des policiers et militaires de l'ONUCI par voie terrestre et aérienne.

S'agissant du transport des PV entre environ 9.000 lieux de vote et les CEL, la responsabilité incombe à la CEI. Mais la CEI n'est pas toute seule. Elle bénéficie de l'appui financier de la communauté internationale et du soutien logistique du Bureau des Nations Unies pour les Services de Projets (UNOPS). A la différence du premier tour, chaque président de CEL disposera de 50.000 F CFA afin de louer un véhicule pour le transport des PV des lieux de vote à la CEL. Dans le même temps, la CEI bénéficiera toujours, à l'instar du premier tour, des véhicules fournis par l'UNOPS comme un dispositif supplémentaire.

A cet égard, je tiens ici à remercier le Japon, l'Union Européenne et la Suisse qui ont déboursé 450 millions de F CFA pour cette mesure de renforcement de la transparence du scrutin et de la crédibilité des résultats.

Affichage des résultats et observation du dépouillement

Je voudrais rappeler deux excellentes mesures mises en place par la CEI pour la transparence et la crédibilité du scrutin: il s'agit de l'affichage de la fiche des résultats dans chacun des bureaux de vote et la remise sur place d'un exemplaire du PV à chaque représentant des deux candidats avant l'acheminement à la CEL.

De même, je voudrais saluer la décision de la CEI de procéder également à l'affichage des résultats des dépouillements au niveau des commissions locales, départementales et régionales, et de permettre l'observation de toutes les opérations de dépouillement et d'agrégation des résultats.

Crédibilité de la diffusion progressive des résultats par la CEI

Sur la base de l'expérience du premier tour et prenant en compte les tensions et spéculations ayant caractérisé l'attente des résultats, je me réjouis de la décision fondamentale de la CEI de diffuser progressivement, dès le soir du 28 novembre, les résultats du scrutin.

Malgré quelques problèmes de communication, la CEI a acquis, avec le premier tour, une solide crédibilité dans son système de dépouillement et d'agrégation des votes. La CEI a prouvé que la fraude et la manipulation étaient pratiquement impossibles contre son système qui comprend entre autres la présence des observateurs, la distribution sur place des PV aux représentants des candidats, l'affichage des résultats aux lieux de dépouillement et d'agrégation et enfin, au niveau central à Abidjan, la présence, comme membres de bureau, des

représentants des principaux partis politiques à la délibération et à la tabulation finale.

Ainsi, le vrai défi qui nous attend au second tour ne sera pas la fiabilité ni la crédibilité de la CEI. Ce sera plutôt la rumeur, la crainte, la spéculation, et le soupçon infondés, comme ce fut le cas au premier tour. En ce moment historique, nous n'allons pas nous laisser envahir par ces sentiments négatifs. Dans cette perspective, on ne soulignera jamais assez que le meilleur moyen pour relever ces défis est de diffuser progressivement dès le soir du 28 novembre les résultats du scrutin.

Proclamation des résultats

Je tiens tout particulièrement à rappeler que la CEI est la seule autorité compétente pour annoncer les résultats provisoires des élections. A cet égard, je voudrais à nouveau saluer le comportement exemplaire de l'ensemble des candidats du premier tour pour s'être abstenus de proclamer eux-mêmes des résultats.

En effet, la diffusion progressive des résultats par la CEI ainsi que le transport et la sécurisation des PV seraient sans effet si les résultats étaient proclamés illégalement par des structures ou partis politiques autres que la CEI. C'est pourquoi, je lance un appel aux deux candidats du second tour pour qu'ils s'abstiennent de proclamer eux-mêmes les résultats du scrutin.

La communauté internationale demeure aux côtés du peuple ivoirien et de la CEI en ce qui concerne la sauvegarde des résultats du second tour.

Réclamations et recours

Les voies de réclamation et de recours concernant les élections sont prévues par la Constitution et la loi électorale de la Côte d'Ivoire. Le Conseil Constitutionnel reste le seul organe compétent pour statuer sur le contentieux électoral et pour proclamer les résultats définitifs.

Le sens profond de cette disposition cruciale est que personne ne doit avoir recours à des moyens non démocratiques pour contester les résultats des élections. Le peuple ainsi que les partis politiques et les candidats ont démontré, lors du premier tour, leur maturité en matière de démocratie en Côte d'Ivoire.

Le second tour constitue donc une occasion de consolider cet acquis essentiel pour la sortie de crise. La population ivoirienne le mérite amplement.

Certification des résultats du second tour

En plusieurs occasions, j'ai publiquement indiqué que la certification n'avait pour objet ni de mettre en relief les défaillances du processus électoral et les résultats des élections, ni simplement d'apposer ou non un cachet à la fin de toutes les actions. La certification a un rôle éminemment positif, celui de la sauvegarde du processus et des résultats des élections.

A cet égard, les dispositions déjà éprouvées lors du premier tour et qui ont permis à l'ONUCI d'observer scrupuleusement le déroulement de toutes les opérations seront encore renforcées pour s'assurer de la transparence et de la

crédibilité du second tour de la présidentielle, inédit dans l'histoire de la Côte d'Ivoire.

Je demeure convaincu que lorsque toutes les mesures mentionnées plus haut auront été mises en œuvre, l'acte de certification sera aussi une occasion d'adresser les félicitations au peuple ivoirien et à ses dirigeants pour leur maturité démocratique. Et ceci, dans une Côte d'Ivoire réconciliée et épanouie qui redeviendra l'ancre de stabilité et le centre de prospérité en Afrique de l'Ouest.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>